

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)**Membres absents** : M. IZIMER - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - M. EL HASSOUNI**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Achat de fournitures scolaires et de produits annexes (consommables informatiques et petit matériel de bureau) - Année 2010 - Signature du marché

Madame Dillenseger, au nom des commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville procède à l'achat de fournitures scolaires et de produits annexes destinés aux élèves des écoles maternelles et élémentaires et, éventuellement, à quelques services municipaux gestionnaires d'établissements accueillant des enfants.

Depuis 2008, une procédure d'achats en ligne et une livraison sur sites ont été mises en place.

Pour faire face aux besoins au titre de l'année 2010, il est nécessaire d'engager une procédure d'appel d'offres. L'évolution de ceux-ci en cours d'année implique la passation d'un marché à bons de commandes conformément à l'article 77 du code des marchés publics. La durée du marché serait d'une année renouvelable trois fois, par reconduction expresse.

Compte tenu de la diversité des besoins des enseignants, il est proposé d'attribuer le marché à deux prestataires avec un montant minimum annuel par titulaire de 75 000 €, sans montant maximum. Le montant estimatif annuel des dépenses s'élèverait à 200 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition de fournitures scolaires destinées aux écoles maternelles et élémentaires de la ville ainsi qu'aux services municipaux gestionnaires d'établissements accueillant des enfants, dans les conditions proposées ;

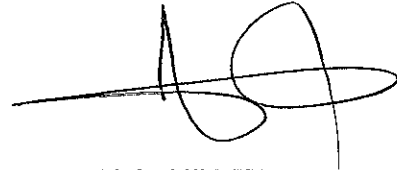
2 - m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;

3 - m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

4 - dire que le financement sera assuré sur les crédits à inscrire aux budget des exercices 2010 à 2013.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

07 JUIL. 2009

PUBLIÉ LE 7/07/09

